



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 14032

## Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'usage du médicament « afinitor » contre le cancer du sein. La Commission européenne a en effet autorisé l'usage du médicament pour traiter les femmes atteintes d'un cancer du sein avancé à récepteur hormonal positif (HR +), en combinaison avec un autre médicament, l'« exemestane ». Selon une étude clinique de phase III réalisée par le laboratoire Novartis, le traitement avec l'« afinitor » en combinaison avec l'« exemestane » double la période de survie sans progression de la maladie à 7,8 mois, contre 3,2 mois pour un traitement au seul « exemestane ». Ce traitement apporte aux femmes une nouvelle option dans la bataille contre le cancer du sein au stade avancé. Cependant, si ce traitement est pris en charge par l'assurance maladie pour le traitement du cancer du sein, tel n'est pas le cas s'agissant du traitement du cancer du sein. Or il s'agit d'un traitement dont le coût est significatif, de l'ordre de 4 000 euros par mois. Dès lors, l'absence de prise en charge par l'assurance maladie établit une discrimination entre les patients financièrement aisés qui peuvent supporter le coût du traitement et ceux qui le sont moins qui devront renoncer à ce traitement dont l'efficacité est établie. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer dans quelle mesure une prise en charge de ce traitement par l'assurance maladie pourrait être envisagée à très court terme.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Vannson](#)

**Circonscription :** Vosges (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14032

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 décembre 2012](#), page 7444

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)